

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° W19-570074

47365

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6005 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : SUNI Abdel PPah

Date de naissance : 14.11.1964

Adresse : 157 RUE SANAA TISSIR TEBERCHIA

Tél : 06600460 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 05/11/2020

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Signature de l'adhérent(e) : Le : 05/11/2020

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Professeur EL MRINI M
Chirurgien Urologue

الدكتور المريني محمد

أستاذ في جراحة الكلي و المسالك البولية
 عضو الجمعية العالمية لجراحة
 الكلي و المسالك البولية

Membre de la Société Internationale d'Urologie

ASMOUN Samir

Docteur en Pharmacie

Casablanca, le

05 NOV. 2020

Rue ASSALAM Hay Al Houde
 BERRECHID

Tel: 05 22 32 84 94

M. Samir Asmoun

2 x 153,30



PERMIXON 1kg

153,30

108,00



2 phly

act 200

191393 4
 06 2022
 108,00
 108,00

32,40



Dicio 5kg

Pharma

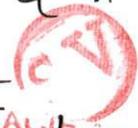
imatrice
 itismal

LOT : 9032
 UT. AV : 03-23
 P.P.V : 32 DH 40

144,50

1 kg x 21

EU20



144,50

ASMOUN Samir
 Docteur en Pharmacie

15330

PER TO-22



1

2

3

4

5

6

7

8

9

Professeur EL MRINI M
Chirurgien Urologue

Membre de la Société Internationale d'Urologie

الدكتور المريني محمد

أستاذ في جراحة الكلي و المسالك البولية
عضو الجمعية العالمية لجراحة
الكلي و المسالك البولية

Casablanca, le
05/11/2020

NOTE D'HONORAIRE

Nom: Mr **SOUNI**

Prénom: **ABDELILAH**

Date:05/11/2020

1. Consultation $C_3 = 300dhs$
2. Echographie rénale et vesico-prostatique $Z_{35+35/2} = 500dhs$

TOTAL=800.00dhs

(Montant total s'élevant à huit cent dhs)

AVEC REMERCIMENTS

76, Bd abdelmoumen, 3ème étage, Casablanca
Tél.: 05 22 25 36 36 - Fax : 05 22 25 88 80
Tél.: 06 06 99 39 20

76 شارع عبد المومن الطابق الثالث الدار البيضاء ■
E-mail : melmrini@hotmail.com

Professeur EL MRINI MOHAMMED
Chirurgien Urologue
76, Bd. Abdelmoumen - Casablanca.
Tél.: 05 22 25 36 36 - Fax: 05 22 25 88 80